



Loïc Lachenal, directeur de l'[Opéra de Rouen Normandie](#) et président des [Forces musicales](#), était jeudi 27 août présent au ministère de la Culture à Paris où Jean Castex, Premier ministre, et Roselyne Bachelot, ministre de la Culture, ont annoncé des mesures de soutien à un secteur frappé par la crise sanitaire.

C'est un secteur qui s'est senti oublié, abandonné, incompris. Pas un mot pour les artistes et les structures culturelles pendant de nombreuses semaines lors de la crise sanitaire. La petite goutte d'eau : l'autorisation donnée pour l'ouverture du Puy du fou en Vendée suivie d'une dérogation pour l'accueil jusqu'à 9 000 personnes. Toutes et tous ont navigué et naviguent encore dans le brouillard. Avant

cette rentrée, avec un agenda bien rempli en Normandie, il fallait un geste et des mots forts.

Ils sont arrivés, selon Loïc Lachenal, jeudi 27 août à Paris lors de la rencontre entre le Premier ministre, Jean Castex, la ministre de la Culture, Roselyne Bachelot, et les représentants des organisations représentant le spectacle vivant. *« Pendant longtemps, nous avons éprouvé le poids relatif du ministère de la Culture. Le Premier ministre a témoigné devant nous d'une grande amitié et d'une grande écoute. Il a tenu des mots volontaristes, voire combattifs. Pour lui, la culture est un domaine important, donc traitons-le bien. Il a fait des constats qui paraissent justes sur la crise que nous traversons et a eu une bonne compréhension de nos attentes »*, estime le directeur de l'Opéra de Rouen Normandie et président des Forces musicales.

432 millions pour le spectacle vivant

Lors de ce rendez-vous au ministère de la Culture ont été annoncées plusieurs mesures. Outre la prolongation de l'activité partielle jusqu'au 31 décembre 2020 et du crédit d'impôt pour le spectacle vivant jusqu'au 31 décembre 2024, le Premier ministre a quelque peu détaillé la répartition des 2 milliards d'euros issus du plan de relance et consacrés à l'ensemble du secteur culturel. 432 millions sont inscrits pour le spectacle vivant. La répartition : 200 pour le domaine subventionné et 220 pour le privé. 12 iront à l'emploi et les artistes auteurs du spectacle vivant, auquel s'ajoute un programme de 30 millions pour la commande artistique.

Dans l'enveloppe pour le spectacle privé, il y a 200 millions pour le [Centre national de la musique](#) (CNM) à reverser aux producteurs, diffuseurs et auteurs, 10 millions pour le même CNM afin qu'il parvienne à poser des fondations solides et 10 millions pour le théâtre. Les 200 millions pour le spectacle subventionné sont répartis entre les opérateurs publics nationaux (120 millions), les structures régionales (30 millions), les ensembles, orchestres et festivals (30 millions) et les institutions régionales (20 millions) pour encourager la transition écologique.

« Les scènes, ce sont nos cathédrales »

Le volet financier est une première préoccupation des professionnels de la culture qui ont vu leurs recettes chuter lors des derniers mois de la saison 2019-2020. Autre inquiétude : la reprise des spectacles et l'accueil du public. Pour Loïc

Lachenal, il n'a jamais été envisagé de revoir la programmation. *« Reprendre le chemin de nos métiers est une gageure. Quand la crise s'est installée, les contrats étaient signés. Il est cependant essentiel de maintenir l'intégralité de nos ouvrages. L'histoire de cette maison est faite de ces productions. Les scènes, ce sont nos cathédrales ».*

Sur ce sujet, les discours politiques n'étaient pas clairs. *« Nous ne pouvons pas faire croire que l'on peut reprendre comme cela si la somme des normes est telle. Le Premier ministre a voulu créer une philosophie de normes avec du bon sens. Mais il n'y a pas de dérogations pour le spectacle vivant. Nous allons travailler avec les mêmes règles du sport professionnel, comme le rugby où la distanciation physique n'existe pas. Nous inventons notre propre protocole, partageons les références. Nous y travaillons beaucoup au sein des Forces musicales. Tout est fait avec du bon sens pour minimiser les risques ».*

Une structure exceptionnelle pour Tannhäuser

Qu'en sera-t-il pour le lancement de la saison de l'Opéra de Rouen Normandie, du 27 septembre au 3 octobre, avec *Tannhäuser* de Wagner, mis en scène par David Bobée ? *« Nous avons pris des mesures exceptionnelles. Cet opéra demande 70 personnes dans la fosse, un espace quasiment clos, sans de réel renouvellement d'air. Nous avons alors ajouté un parterre de 200 m² pour l'orchestre. Le public sera au premier et deuxième balcon. Ce qui laisse 700 places. Nous avons cette chance : l'architecture du lieu sauve la production. Je n'ai jamais autant aimé cette salle. Cela a été 400 heures de travail pour installer cette nouvelle structure ».* Quant aux solistes, *« ils sont isolés au sein de la maison. Sur scène, ils doivent pouvoir se croiser. Au festival de Salzbourg, il a été créé une bulle, une capsule d'isolement autour d'eux ».* Pour le chœur, *« il reste encore plusieurs possibilités ».* Enfin, pour le public, le port du masque sera obligatoire. Une obligation pour éviter les distanciations physiques uniquement dans les zones vertes.